



Traité Mena'hot

Michna 2 - Chapitre 2

שַׁחַט שְׁנֵי כִבְשִׁים
לְאָכַל אַחַת מִן הַחִלּוֹת לְמַחֵר,
הַקֵּטִיר שְׁנֵי בְּזִיכִין
לְאָכַל אֶחָד מִן הַסְּדָרִים לְמַחֵר,
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
אוֹתָהּ הַחֲלָה וְאוֹתוֹ הַסְּדֵר שֶׁחָשַׁב עָלָיו -
פְּגוּל, וְחִיבִין עָלָיו כְּרֵת,
וְהַשְּׁנֵי פְּסוּל, וְאֵין בּוֹ כְּרֵת;
וְחֲכָמִים אוֹמְרִים:
זֶה וְזֶה - פְּגוּל, וְחִיבִין עָלָיו כְּרֵת.
בְּטִמְאַת אַחַת מִן הַחִלּוֹת אוֹ אֶחָד מִן הַסְּדָרִים,
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
שְׁנֵיהֶם יֵצְאוּ לְבֵית הַשְּׂרָפָה,
שָׂאִין קֶרֶבֶן צְבוּר חֵלּוּק;
וְחֲכָמִים אוֹמְרִים:
הֵטְמָא בְּטִמְאַתּוֹ, וְהֵטְהוּר יֵאָכַל:

Si l'on a sacrifié les deux agneaux [qui accompagnent les deux pains d'offrande de Chavouot avec l'intention] de manger l'un des [deux] pains le lendemain, [ou si] l'on a brûlé les deux coupes [d'encens qui accompagnent le pain de proposition avec l'intention] de manger l'un des arrangements [du pain de proposition] le lendemain, Rabbi Yossé dit : Ce pain et cet arrangement dont on avait l'intention [de manger le lendemain sont] piggoul et on est passible de karet pour [leur consommation], et le deuxième [pain et l'arrangement sont] impropres, mais on n'est pas [passible de] karet pour [leur consommation]. Et les Sages disent : Ce [pain et cet arrangement] ainsi que ce [pain et cet arrangement sont tous deux] piggoul et on est passible de karet pour [leur consommation]. Si l'un des [deux] pains [de Chavouot] ou l'un des [deux] arrangements [du pain de proposition] est devenu rituellement impur, Rabbi Yehouda dit : Les deux doivent être portés au lieu de brûlage [comme toute autre offrande disqualifiée], car aucune offrande communautaire n'est divisée. [C'est-à-dire qu'il est soit bon dans son intégralité, soit mauvais dans son intégralité]. Et les Sages disent : L'impur [reste] dans son [état d']impureté et le pur sera mangé.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions